

# Les deux résurrections

[Écho du témoignage 1870 p. 67-98]

La doctrine de deux résurrections — une première et une seconde — a été traitée occasionnellement, en rapport avec la venue du Seigneur, dans plus d'un article sur ce sujet. Mais son importance, et la manière dont des vues non scripturaires sur elle fourvoient l'esprit quant à l'évangile lui-même, me semble appeler un article spécial. La doctrine d'une première résurrection se rattache à la vérité de notre plein et parfait salut en Christ, à la part que nous avons avec Lui-même en gloire et en bénédiction, et avec Sa seconde venue. On verra cela dans les lignes qui suivent ; mais à présent mon but est de présenter la vue scripturaire de ce sujet particulier.

Y a-t-il deux résurrections, et quel est leur véritable caractère ? Je réponds qu'il y a effectivement deux résurrections, et qu'elles sont entièrement distinctes l'une de l'autre par le caractère qu'elles ont et par l'époque à laquelle elles ont lieu. Le caractère tout entier de la résurrection des saints est totalement distinct de celui de la résurrection des méchants.

Nous sommes prédestinés à être rendus conformes à l'image du Fils de Dieu, afin qu'Il soit le premier-né entre plusieurs frères [Rom. 8, 29]. C'est là le plein résultat du dessein de Dieu quant à nous, et il est évidemment accompli dans notre état de résurrection : aussi sommes-nous ressuscités en gloire. Cela prouve avec une parfaite évidence que notre résurrection est, dans sa nature, complètement distincte de celle des méchants qui ont encore à être jugés. Elle est, quant à notre état actuel, le plein résultat de la rédemption dans laquelle les méchants n'ont absolument aucune part, mais bien tout le contraire. Elle n'est pas la voie conduisant à la décision de l'état dans lequel nous devons être à la suite d'un jugement à subir, mais constitue notre établissement, de fait, par la puissance de Dieu, dans l'état que la grâce ineffable de la rédemption a fait nôtre. Ce simple point montre tout de suite la grande importance de cette question.

La résurrection du saint n'est point un préliminaire à un jugement devant décider de l'état dans lequel il doit être ; elle est le fait béni qui le place dans l'état dans lequel il est semblable à Christ et dans lequel il doit être à toujours, dans la maison du Père avec Lui ; la puissance qui l'introduit dans cette condition que la rédemption lui a obtenue. Que mon lecteur pèse un moment la vaste importance de cette vérité, incontestable si on reconnaît l'autorité de l'Écriture : nous sommes ressuscités en gloire ; qu'il considère quel sceau elle pose sur l'efficace de la rédemption et sur la nature de notre association en vie avec Christ. Nous avons la vie en Christ, la vie provenant de Lui ressuscité. Notre rédemption et l'efficace de l'œuvre de Christ sont tellement complètes, que la puissance qui nous appelle hors du sépulcre n'est employée qu'à nous placer de fait dans l'état de glorieuse conformité à Christ glorifié qui est notre vie. Il est de toute évidence que cela ne peut avoir d'application à la résurrection des méchants, mais fait avec elle le contraste le plus complet.

L'idée d'une résurrection commune, dont le résultat doit être ensuite manifesté par le jugement, est entièrement contraire à l'Écriture, et n'est qu'une tradition profondément enracinée peut-être dans les habitudes de pensées de l'Église, mais sans fondement aucun dans l'Écriture, et qui affecte, comme on le verra bientôt, le caractère tout entier de l'évangile et de la condition réelle de l'âme placée sous son influence. La résurrection du saint n'est point une résurrection en vue d'un jugement devant avoir un résultat incertain ou même non constaté, mais est elle-même le résultat de la rédemption, une résurrection en gloire.

Ceci sera amplement confirmé, si nous envisageons un autre aspect de la résurrection des saints. Nous lisons en Romains 8 : « Si l'Esprit de celui qui a ressuscité Jésus d'entre les morts habite en vous, celui qui a ressuscité le Christ d'entre les morts vivifiera aussi vos corps mortels par son Esprit qui habite en vous ». La résurrection du saint est l'effet et la conséquence de l'habitation du Saint Esprit en lui. De même que Jésus fut ressuscité d'entre les morts par Celui dont l'Esprit habite en nous, et par la puissance de cet Esprit (comme nous lisons en Pierre), nous aussi nous serons ressuscités par (*ou, comme quelques-uns disent, à cause de*) cet Esprit qui habite en nous. Il est également clair que ceci ne peut avoir de rapport aux méchants. Notre résurrection est d'une nature différente. Elle est le résultat de cette présence en nous de l'Esprit qui est déjà le témoignage qu'il n'y a pas de condamnation pour nous, que nous sommes en Christ et que Christ est en nous. Ce qui nous a sauvés, ce qui nous a fait marcher dans la sainteté, en nouveauté de vie comme fils de Dieu, a son plein effet en ce qui démontre pleinement de qui nous sommes et ce que nous sommes. Précisément comme Christ fut déterminé Fils de Dieu en puissance selon l'Esprit de sainteté par la résurrection des morts [Rom. 1, 4], de la même manière nous, qui par Lui marchons ici-bas par Sa grâce dans cet Esprit, nous sommes dans la résurrection pleinement manifestés par Sa puissance, comme fils de Dieu : fils de Dieu étant fils de la résurrection.

Maintenant je vais faire voir par l'Écriture qu'en même temps que la résurrection des méchants est nettement enseignée, la résurrection des justes en est toujours distinguée et n'est jamais confondue avec elle. Ce serait confondre un état qui est le résultat de la rédemption et l'acte de la grâce en puissance par lequel ce résultat est amené, avec un état dans lequel la pleine et entière conséquence du péché de l'homme doit être amenée par le jugement, par la raison que la puissance divine opère dans les deux cas pour faire sortir les morts de leurs tombeaux. C'est cette confusion qui a pour effet de jeter une telle obscurité sur l'évangile lui-même par lequel nous avons part, et nous savons par la foi par le Saint Esprit que nous avons part, dans l'effet de cette rédemption. Il y aura une résurrection tant des justes que des injustes [Act. 24, 15]. Cela est clairement établi : Ceux qui auront mal fait sortiront de leurs tombeaux en résurrection de jugement [Jean 5, 29]<sup>[1]</sup>. Ceci fait, par soi-même, de la résurrection des méchants, une résurrection d'une nature toute particulière ; mais je ne poursuis pas plus loin ce qui concerne les méchants, mon sujet spécial étant la résurrection des saints, il suffit de dire que les méchants seront ressuscités, et ressuscités pour le jugement. Je prendrai tout d'abord 1 Corinthiens 15, comme présentant le sujet de la manière la plus complète, et ensuite 1 Thessaloniens 4 comme donnant quelques détails très précis.

La teneur de 1 Corinthiens 15 ne s'applique qu'aux croyants ; et plus que cela, car il y est nettement établi qu'eux *seuls* ressusciteront à la venue de Christ. La résurrection que décrit ce chapitre est la résurrection des saints. Le corps est semé en corruption, il ressuscite en incorruptibilité ; il est semé en déshonneur, il ressuscite en gloire ! Cela évidemment ne s'applique qu'aux croyants. La résurrection dont l'apôtre parle est uniquement la résurrection des croyants. C'est ainsi qu'il est dit : « La mort a été engloutie en victoire ». C'est cet acte de puissance qui nous fait porter l'image du céleste (v. 42, 43, 49, 54). Rien ne saurait être plus clair que le fait que c'est une description de la résurrection des saints. Mais il y a plus ; l'ordre dans lequel la résurrection a lieu est formellement donné, et les méchants sont entièrement omis. Et davantage encore (v. 20 et suiv.) : « Mais maintenant Christ est ressuscité d'entre les morts, prémices de ceux qui dorment ». Christ n'est point les prémices des méchants livrés à la condamnation. Mais autre chose : « chacun dans son propre rang, Christ les prémices, puis ceux qui sont de Christ à sa venue ». En d'autres termes, quand l'ordre dans lequel s'effectue la résurrection est tout spécialement déclaré, il est dit que ceux-là seuls qui sont de Christ ressuscitent à Sa venue, ceux dont Il est les prémices. La fin vient plus tard, quand Il aura remis le royaume à Dieu le Père. C'est-à-dire que nous avons une révélation distincte de l'ordre selon lequel se fera la résurrection, et qu'il nous y est

enseigné que ceux qui sont de Christ ressusciteront lorsqu'Il viendra, ceux dont Il est les prémices, qui doivent porter Son image.

Cela se trouve pleinement confirmé dans le livre de l'Apocalypse (chap. 20), où nous apprenons que, à la fin, lorsque les morts, les méchants, ceux qui n'avaient pas eu part à la première résurrection, doivent se tenir devant le trône et que les livres sont ouverts, et qu'ils sont jugés d'après les choses qui y sont écrites, il n'y a absolument aucune venue de Christ. Quelqu'un est assis sur le grand trône blanc, et le ciel et la terre s'enfuient de devant Sa face, c'est-à-dire qu'Il ne vient pas du tout.

Arrivons maintenant à 1 Thessaloniens 4, où, de nouveau, nous trouvons une instruction directe sur notre sujet. « Le Seigneur lui-même, avec un cri de commandement... descendra du ciel, et les morts en Christ ressusciteront premièrement ; puis nous, les vivants, qui demeurons jusqu'à la venue du Seigneur, serons ravis ensemble avec eux dans les nuées à la rencontre du Seigneur en l'air, et ainsi nous serons toujours avec le Seigneur ». Les saints changés sont associés avec les ressuscités pour aller à la rencontre du Seigneur et être toujours avec Lui, comme en 1 Corinthiens 15, 51 et 52 ; mais ce sont uniquement les morts *en Christ*, et les saints vivants changés. Ce n'est pas le jugement, mais la grâce et la foi qui avaient fait la séparation et la font. Jésus vient les chercher pour qu'ils soient à toujours avec Lui ; et quand Il fait cela, Il change le corps de leur humiliation et le rend conforme au corps de Sa gloire (Phil. 3). C'est parfaitement certain que tout cela s'applique aux saints seulement ; les méchants n'ont aucune part à cette résurrection.

Telle est donc la doctrine formelle de la Parole, savoir, que la grâce fait ici la séparation entre les méchants et les croyants, et qu'à Sa venue Christ ressuscite les justes pour qu'ils aient part avec Lui.

Maintenant remarquez (en 1 Cor. 15) que les saints sont associés avec Christ. Si nous ne sommes pas ressuscités, Christ ne l'est pas non plus, dit l'apôtre, et il insiste sur cela. Les deux cas sont tellement liés ensemble, que vous ne sauriez les séparer. Si Christ n'est pas ressuscité, nous sommes dans nos péchés ; et il fait voir clairement que s'Il l'est, nous n'y sommes pas. En Adam tous meurent. Dans le Christ tous sont vivifiés. Tous ceux qui sont rattachés à chacun des deux chefs de race, et le chef de race lui-même, ont respectivement la même portion. Christ est les prémices de ceux qui se sont endormis. Tel qu'est le céleste, tels sont aussi les célestes, et nous porterons l'image du céleste. Ce que tout cela enseigne, ce n'est point un mélange de saints et d'injustes pour un jugement qui fera distinction entre eux, mais la vérité bénie de l'association des saints avec Christ, et tout à fait à part des méchants.

Les autres passages de l'Écriture qui parlent de ce sujet confirment-ils cette manière de voir, ou bien prouvent-ils que quelques fausses idées se sont glissées dans notre esprit et que les passages que nous venons de considérer n'enseignent pas cette doctrine, quelques clairs qu'ils semblent être ? Tous les autres passages confirment pleinement la doctrine qu'il y a une résurrection des justes tout à fait spéciale et distincte. Tu seras récompensé en la résurrection des justes, dit le Seigneur. Il existe bien une telle chose qu'une résurrection distinctive des justes (Luc 14, 14). Autre passage (Luc 20, 35) : « mais ceux qui seront estimés dignes d'avoir part à ce siècle-là et à la résurrection d'entre les morts, ne se marient, ni ne sont donnés en mariage ; car aussi ils ne peuvent plus mourir ; car ils sont semblables aux anges, et ils sont fils de Dieu, étant fils de la résurrection ». Ici quelques-uns sont estimés dignes d'obtenir une résurrection d'entre les morts, dans laquelle ils sont comme les anges, et prouvés être enfants de Dieu parce qu'ils appartiennent à cette résurrection, et qu'elle leur appartient. Si tous étaient ressuscités ensemble, cela ne pourrait être vrai. Il y a une résurrection qui appartient aux enfants de Dieu *seulement*, et qui prouve qu'ils sont tels.

Jean 5 est également clair. Deux grandes sources de la gloire du Fils nous y sont présentées : Il vivifie avec le Père et Il juge seul ; ces deux attributions ne sont pas confondues, le jugement doit contraindre tous les

hommes à L'honorer. Mais dans laquelle des deux catégories dois-je être ? Parmi les vivifiés ou parmi les jugés ? Ceux qui ont entendu Sa parole et cru en Celui qui L'a envoyé, sont vivifiés ; ils ont la vie éternelle ; ils ne viendront pas en jugement<sup>[2]</sup>, mais sont passés de la mort à la vie. Christ vivifiait déjà alors les âmes comme Fils de Dieu. Ils ne devaient pas être étonnés de cela, car le temps approchait auquel tous ceux qui sont dans les sépulcres entendraient Sa voix, ceux qui auront pratiqué le bien sortant en résurrection de vie, et ceux qui auront mal fait en résurrection de jugement : résurrections ainsi distinctes de nature et de caractère, puisque l'une est pour le jugement et l'autre pour la vie, complétant, pour ce qui concerne le corps, ce qui avait été déjà fait pour l'âme. On allègue que le mot *heure*, employé ici, indique qu'elles ont lieu en même temps. Cela serait comparativement de peu d'importance, eu égard au fait que les saints sont ressuscités à part comme déjà acceptés et maintenant glorifiés, les méchants étant ressuscités pour être jugés tout seuls. Mais cette allégation n'a pas le moindre fondement ; *Hôva* (heure) désigne simplement une époque : il y en a une durant laquelle s'exerce le pouvoir de vivifier pour qu'on ait part avec Christ, et une autre dans laquelle le jugement sera exécuté. La première a duré certainement mille huit cents ans et plus, et comprend deux phases distinctes, celle de Christ sur la terre et celle de Christ dans le ciel. C'est un bien pauvre argument que celui qui ne repose que sur un mot qui, dans le verset 28, signifierait un seul et même moment, tandis que dans le verset 25 il signifie certainement une durée de mille huit cents ans et plus. Une concordance fera voir que cela n'a aucune force. Dans le chapitre 6, les versets 39, 40, 44, 54 confirment tous cette doctrine : ce qui y est promis, c'est ce qui constitue le complément de la bénédiction de la vie éternelle. Ce serait de peu de force d'insister sur la résurrection d'une personne au dernier jour comme une preuve certaine de faveur et de vie éternelle, si le plus méchant des hommes allait être ressuscité justement de la même manière, le sort de l'un et de l'autre ayant à être décidé par le jugement.

Il est bon de faire remarquer ici en passant que l'idée si généralement répandue que Christ doit venir à la fin du monde est entièrement antiscrituraire. Au jugement des morts, qui a lieu à la fin du monde, le dernier ennemi qui doit être détruit rencontrant sa fin aussi alors, Christ ne vient pas du tout ; Il est assis sur le grand trône blanc, le ciel et la terre s'enfuient de devant Sa face, les morts se tiennent debout devant Dieu, et les livres sont ouverts. Ce n'est pas là revenir sur la terre. Pareillement, en Matthieu 13 et autres passages, où il est parlé de la fin du monde (comme disent les versions ordinaires), il ne s'agit point de la fin de ce globe quand il est consumé, mais de la fin de ce siècle ou de cette dispensation ; expression parfaitement bien connue parmi les Juifs qui parlaient du *Olam-hazeh*, ce monde-ci, ou ce siècle-ci, et du *Olam-havo*, le siècle à venir, ce dernier étant le temps du règne du Messie : or, c'est à ceci que fait allusion «le dernier jour» dans la promesse : «Je le ressusciterai au dernier jour» ; il sera ressuscité lorsque Christ viendra et mettra fin à ce siècle-ci (*aiôn*). Certainement ce n'est pas la fin du monde ; Christ ne pouvait pas donner la gloire alors, quand Il parlait ainsi, mais lorsqu'Il reviendra pour régner Il le ressuscitera et ils régneront avec Lui. J'ai déjà considéré 1 Corinthiens 15.

L'épître aux Philippiens<sup>[3, 11]</sup> confirme la même vérité. « Si en quelque manière que ce soit, je puis parvenir à la résurrection d'entre les morts », effort très inutile d'ailleurs, si l'incrédule le plus pervers devait également être là ; il n'y avait à parvenir à rien. Mais si les saints devaient au contraire être ressuscités en gloire séparément des méchants, alors, certes, c'était digne de son plus ardent désir. Dans le grec ce passage a une force toute particulière. L'apôtre a inventé un mot pour exprimer cette résurrection distincte (*exanàstasis*), un relèvement d'entre d'autres morts. C'est ce à quoi il cherchait à parvenir. Christ, l'objet de la faveur divine parfaite, était ressuscité d'entre d'autres morts, comme les prémices ; et Paul visait à avoir portion et place dans la bienheureuse moisson lorsque Christ viendra du ciel, comme il l'exprime à la fin du chapitre, « d'où aussi nous attendons le Seigneur Jésus Christ comme Sauveur, qui transformera le corps de notre

abaissement afin qu'il soit rendu conforme au corps de sa gloire ». Comme il est évident que la pensée de l'Esprit s'arrête sur une résurrection qui appartient aux saints et à laquelle les méchants ne participent pas ! Cela apparaît dans les vérités les plus ordinaires : « Nous aussi... attendant l'adoption, la délivrance de notre corps » [Rom. 8, 23]. La délivrance du corps de la puissance de la mort ne serait pas exprimée de cette manière, si une résurrection commune pour le jugement était dans la pensée de l'apôtre, était une pensée chrétienne. Comment, dans ce cas, serait-elle « l'adoption » ? La mort, certes, sera alors pour nous engloutie en victoire.

Nous avons déjà examiné 1 Thessaloniens. Les morts en Christ ressuscitent, les vivants sont changés, et les uns et les autres s'en vont ensemble à la rencontre du Seigneur en l'air, et ainsi sont toujours avec le Seigneur : exposé qui ne nécessite aucun commentaire quant à l'exclusion des méchants.

Je voudrais ajouter seulement que, de même que ce passage et 1 Corinthiens 15 parlent d'une manière très précise de la résurrection des saints comme ayant lieu à la venue du Seigneur, ceux qui parlent de Sa venue pour les saints confirment la même vérité de la manière la plus nette. Celui-ci, par exemple : « Et si je m'en vais, et que je vous prépare une place, je reviendrai et je vous prendrai auprès de moi ; afin que là où je suis, moi, vous, vous soyez aussi » [Jean 14, 3]. Christ vient et prend les siens à Lui-même. Il est superflu de faire ressortir que cela laisse les méchants complètement en dehors d'une telle opération.

De même à la fin de Hébreux 9 : « Comme il est réservé aux hommes de mourir une fois (*keitai*, c'est leur lot), et après cela d'être jugés, ainsi le Christ ayant été offert une fois pour porter les péchés de plusieurs, apparaîtra une seconde fois, sans péché, à salut à ceux qui l'attendent ». Ici encore le fait qu'Il vient à salut et pour ceux qui L'attendent exclut les incrédules. Et remarquez que c'est en contraste avec la mort et le jugement, la portion naturelle de l'homme déchu.

Plus le Nouveau Testament nous sera familier, plus nous verrons comment Christ et le croyant sont associés par le Saint Esprit, de sorte que la vie et la résurrection leur appartiennent également, qu'ils y ont également part : seulement qu'en Christ c'est d'une manière divine, et de droit, cela va sans dire ; et en nous par grâce. Leur foi était en Dieu qui ressuscite les morts ; ils savaient que Celui qui avait ressuscité Jésus, nous ressusciterait aussi par Jésus, et nous présenterait avec tous les saints : « Que si notre maison terrestre, qui n'est qu'une tente, est détruite, nous avons un édifice de la part de Dieu, une maison qui n'est pas faite de main, éternelle dans les cieux » [2 Cor. 5, 1]. Ils attendaient que ce qui est mortel fût absorbé par la vie [2 Cor. 5, 4]. Dieu les avait formés à cela même, et leur avait donné les arrhes de l'Esprit, de sorte qu'ils avaient toujours confiance [2 Cor. 5, 5-6]. La froide doctrine d'une résurrection commune à tous, pour aller et être jugés, ne produit pas des pensées pareilles. Lorsque Christ viendra pour juger *les vivants*, sur cette terre, et qu'Il les trouvera mangeant, buvant, achetant, vendant, etc. (chose qui n'est évidemment pas la scène du grand trône blanc, et que l'on semble avoir presque oubliée), toute l'Écriture déclare que les saints apparaîtront avec Lui. « L'Éternel ton Dieu viendra, et tous les saints seront avec toi [Zach. 14, 5] ; le Seigneur vient avec Ses saintes myriades [Jude 14] ; quand Il sera manifesté, alors nous serons aussi manifestés en gloire [Col. 3, 4]. Les armées qui sont dans le ciel Le suivaient, vêtues de vêtements blancs [Apoc. 19, 14], et ceux qui sont avec Lui sont les appelés, les élus, les fidèles [Apoc. 17, 14] ». Les anges sûrement viendront, mais plusieurs de ces passages ne s'appliquent pas et ne pourraient pas s'appliquer aux anges. Nous serons manifestés avec Lui en gloire. Il résulte de là que préalablement à tout jugement quelconque exercé par Christ, même celui des vivants, les saints ont été ressuscités et sont avec Lui. Ceux qui se sont endormis par Jésus, Dieu les amènera avec Lui, comme nous l'avons vu en 1 Thessaloniens 4, où il est expliqué comment ils sont là ainsi que la manière dont ils viennent. C'est cette complète association avec Christ qui revêt d'un tel caractère de bénédiction la doctrine de la résurrection distincte des saints. Nous ne sommes pas seulement sauvés par le moyen de Christ, mais bénis et

glorifiés avec Lui, semblables à Lui, le premier-né parmi plusieurs frères. De là vient que la résurrection était le témoignage aussi bien que l'espérance des apôtres et des saints comme nous le voyons dans l'Écriture. C'est clairement enseigné que nous sommes heureux dans l'intervalle qui sépare la mort de la résurrection ; le larron sur la croix, 2 Corinthiens 5, Philippiens 1, Étienne, témoignent tous nettement de cela par des faits et d'une manière doctrinale ; mais notre pleine conformité à Jésus, et c'est là notre espérance, n'est pas réalisée au moment de notre mort quand nos esprits sont avec Lui, mais bien lorsque nous sommes ressuscités et glorifiés comme Il l'est Lui-même, que nous Lui sommes semblables et que nous Le voyons tel qu'Il est. On remarquera que j'ai traité le sujet sur le terrain général de l'enseignement universel de l'Écriture, présentant ce qu'il fait de la résurrection des saints, comme il les associe en elle avec Christ ; quant à la résurrection des méchants, bien qu'elle soit distinctement révélée, et révélée comme ayant lieu pour le jugement, elle est simplement annoncée, établie, mais il n'en est jamais parlé, au long — tandis qu'il est largement traité de la résurrection des saints et comme d'une résurrection exclusivement pour eux, entièrement distincte par sa nature, son principe, son but, et le temps où elle a lieu.

Je ne sache pas qu'il soit jamais parlé d'une manière directe de la résurrection des méchants (bien que constamment supposée ailleurs), sauf dans le discours de Paul à Félix [Act. 24, 25], et dans le chapitre 5 de Jean, jusqu'à ce que nous arrivions à l'Apocalypse à laquelle j'en viens maintenant. Là, apparaissent des trônes de jugement, et des gens qui sont assis dessus, parmi lesquels nous trouvons ceux qui avaient été décapités pour la Parole de Dieu et le témoignage de Jésus, et ceux<sup>[3]</sup> qui n'avaient pas rendu hommage à la bête ; le jugement leur est donné et ils vécurent et régnèrent avec Christ [Apoc. 20, 4]. Ceux-là composent la première résurrection. Et remarquez-le, maintenant Christ est venu, le ciel a été ouvert, les noces de l'Agneau sont venues, Sa femme s'est préparée [Apoc. 19, 7], le jugement de la bête a eu lieu. Je ne parle pas maintenant du moment exact de la résurrection dans l'ordre de ces événements entre eux, ce dont il n'est fait ici aucune mention, mais uniquement de l'époque où tout cela arrive. Babylone est jugée de Dieu, les noces de l'Agneau ont été célébrées, de sorte que Son Épouse est là tout entière, la bête détruite par Christ, Roi des rois, Seigneur des seigneurs. Les armées qui L'accompagnent étant évidemment les saints, car elles sont vêtues de robes blanches, et (comme il est dit chap. 17) ceux qui sont avec Lui sont appelés, élus et fidèles, la première de ces épithètes étant tout à fait inapplicable aux anges. Lors donc que toute l'Église sera complète, les saints seront ressuscités et assis sur des trônes, ceux qui auront été décapités pour la Parole de Dieu se trouvant parmi eux ; de sorte qu'une résurrection de principes est réellement absurde. Il s'agit de ceux qui furent décapités pour leurs principes ; et ce ne sont pas non plus des principes que Christ épouse (selon la figure scripturaire), mais l'Église. Tout cela a trait à des personnes. Bienheureux et saint est celui qui a part à la première résurrection. Sont-ce là des principes ? La seconde mort n'a point de pouvoir sur eux, mais ils seront sacrificateurs de Dieu et de Christ. Qui entendit jamais parler de principes sacrificateurs ? On peut dire d'une manière figurée que des principes règnent, mais des principes qui sont sacrificateurs ! Et remarquez-le, qui sont rois et sacrificateurs ; nous lisons dans ce même livre précisément : « Il nous a aimés et nous a lavés dans son sang et nous a faits un royaume de sacrificateurs pour son Dieu et Père » [1, 5-6]. Est-ce que Christ a lavé Ses propres principes de leurs péchés ? Ceux qu'Il a lavés Il les a faits rois et sacrificateurs, et dans le passage qui nous occupe ils vivent et sont sacrificateurs et ils règnent avec Lui. Selon la promesse qui nous a été faite, si nous souffrons avec Lui nous régnerons avec Lui [2 Tim. 2, 12]. En outre, nous lisons : « *le reste des morts* », etc. Y avait-il quelques autres principes qui n'étaient pas ressuscités ? Quand étaient-ils morts ? Il n'y a absolument pas ici de résurrection réelle des morts, s'il ne s'agit pas dans la première d'une résurrection véritable, car celle des autres ne concerne que le reste des gens pareillement morts. C'est parfaitement absurde de voir des principes dans le reste des morts, et tout aussi absurde, par conséquent, d'en voir dans ceux dont ils étaient le reste. Il s'agissait

donc dans les deux cas d'hommes morts, et dans l'un et l'autre c'est leur résurrection qui nous est présentée. En un mot, le règne de bénédiction et de paix promis à la terre sera accompagné d'une résurrection des saints et du jugement des méchants sur la terre.

Ésaïe rend à cela un témoignage plein de force. Voici ce que nous lisons au chapitre 25 de ses prophéties : « Le branchage des terribles sera abattu ; et il enlèvera en cette montagne (Sion, Jérusalem) l'enveloppe redoublée qu'on voit sur tous les peuples, et la couverture qui est étendue sur toutes les nations. Il engloutira la mort en victoire ». Vous avez ici le jugement — la bénédiction en Jérusalem s'étendant jusqu'à dissiper les ténèbres de dessus toutes les nations — et, avec ces deux points, ce que l'apôtre déclare expressément être accompli dans la résurrection des saints. « Alors la parole qui est écrite s'accomplira : la mort a été engloutie en victoire » [1 Cor. 15, 54]. Pour un esprit soumis à l'Écriture, et qui ne met pas sa confiance dans la tradition ou dans ses propres raisonnements, ce point doit, ce me semble, être aussi clair que l'Écriture peut le faire. L'Église, si cela peut être de quelque poids, l'a cru ainsi pendant deux cents années, et comme le Seigneur l'avait annoncé d'avance en parlant des mauvais serviteurs, la mondanité et les hérésies allèrent croissant dans son sein précisément dans la proportion du déclin de cette vérité et par suite de ce déclin.

J'en viens à un autre passage, non qu'il ait trait au sujet qui nous occupe, mais parce que généralement on le considère comme s'y rapportant — la parabole des brebis et des boucs. Tous, nous dit-on, ne sont-ils pas mis à droite ou à gauche ? La véritable réponse est qu'il n'y a dans ce passage absolument rien touchant la résurrection, et qu'il n'a point trait aux morts ou aux ressuscités, mais bien, ainsi que c'est nettement établi dans le passage lui-même, à tous les Gentils ou à toutes les nations. C'est le jugement des vivants, et non pas des morts, des nations qui se trouvent sur la terre, lorsque Christ vient dans Sa gloire et s'assied sur le trône de Sa gloire, et qu'Il assemble toutes les nations autour de Lui pour être jugées, ainsi que les prophètes l'ont déclaré. Ensuite il y a trois classes de personnes, les brebis, les boucs et les frères ; remarquez cela, il n'y a pas deux classes seulement, mais une troisième qui ne vient pas en jugement, mais que le Seigneur désigne comme « ceux-ci qui sont mes frères » [Matt. 25, 40], en parlant aux brebis aussi bien qu'aux boucs. Et ceci m'amène à un autre point très précis, qui démontre qu'il ne s'agit pas d'un jugement général. Les boucs et les brebis sont jugés selon qu'ils se sont conduits envers ces frères qui représentaient Christ. Ce qui leur était fait à eux était fait à Lui-même. Or, ce principe n'est pas la base d'un jugement général ni ne saurait l'être, ainsi que nous voyons en Romains 2, que les hommes périssent sans la loi — sont jugés par la loi. De fait, l'immense majorité des païens, les neuf dixièmes, pouvons-nous dire avec assez d'assurance, de tous ceux qui comparaitront dans le jugement général, n'auront jamais eu en leur présence ceux qui représentent Christ pour que la question de leur conduite à leur égard puisse être soulevée. En un mot, ce passage ne s'applique en aucune manière à un jugement général, non plus qu'à des personnes ressuscitées, mais uniquement, ainsi qu'Il le déclare Lui-même, au jugement des nations. Le lecteur attentif verra que tout ce qui concerne le témoignage parmi les Juifs finit avec le verset 31 du chapitre 24. Puis viennent les avertissements donnés aux chrétiens dans les trois paraboles — du bon et du mauvais serviteur, des vierges, et des talents. Et alors, reprenant, au verset 31 du chapitre 25, le sujet de 24, 31, le Seigneur présente le jugement de la troisième classe, les Gentils, tout Son discours se rapportant au témoignage apporté par Lui, et non à un jugement général basé sur des principes généraux. On a presque oublié qu'il y a un jugement des vivants aussi bien qu'un jugement des morts, et que Dieu a établi un jour auquel Il doit juger en justice le monde habitable par l'homme qu'Il a destiné pour cela [Act. 17, 31].

L'immense importance de la vérité sur laquelle nous insistons, le changement complet qu'elle fait subir au ton tout entier de notre christianisme, n'échapperont point au lecteur chrétien. Au lieu de laisser le croyant parmi les incrédules, mêlé avec la masse de ceux qui n'ont pas Christ, pour attendre ensemble ce que décidera

d'eux le jour du jugement, comme si les saints n'étaient pas rachetés et sauvés, n'avaient pas avec Christ une relation spéciale qui changeait leur position du tout au tout, cette vérité fait ressortir de la manière la plus distincte et la plus claire leur connexion avec Christ et leur séparation radicale des incrédules. Christ les prémices, eux la masse. Ils ont en partage le même genre de résurrection qu'Il a eue, ressuscités d'entre les morts à cause de leur acceptation parfaite et de la faveur divine parfaite dont ils jouissent par Christ. Permettez-moi d'ajouter ici que la résurrection d'entre les morts et la résurrection des morts ne sont jamais confondues dans l'Écriture. La résurrection des morts est la grande doctrine générale que les morts ressusciteront, ne seront point laissés dans le sépulcre. La résurrection d'entre les morts, selon la force et le sens de l'expression originale, est la résurrection de quelques-uns qui sont pris du milieu d'autres laissés derrière, à cause de la faveur divine dont les premiers sont l'objet, mais qui ne repose pas sur les derniers : de sorte que les premiers sont ressuscités en gloire pour être toujours avec le Seigneur et semblables à Lui. Il est évident que c'est là une pensée et une vérité entièrement différentes de la prétendue résurrection générale en vue d'un jugement à traverser en commun. Nous sommes nettement et entièrement séparés des méchants, et complètement associés avec Christ. En même temps cela laisse parfaitement à leur place toutes les grandes vérités fondamentales de l'évangile (ce que ne font pas les hérésies), et même, chose importante aussi, ajoute à leur force. La valeur de l'expiation, la complète efficacité de la rédemption, le fait que Christ est notre vie, que nous avons reçu le Saint Esprit, tout cela est mis bien plus pleinement en relief. Notre privilège d'être ressuscités avec Christ, associés et identifiés avec Lui, ressort dans toute sa force et sa simplicité selon l'Écriture, au lieu d'être mis pratiquement de côté par la fausse doctrine qui nous mêle avec la masse incrédule qui l'a rejeté et qui vient en jugement. La connexion de Christ avec les siens en ressort aussi plus claire, plus manifeste, en même temps que Son unité divine avec le Père et les vérités fondamentales pareilles demeurent à la base de tout comme toujours. Son humanité brille avec plus d'éclat que jamais par notre association avec Lui. L'immortalité de l'âme retient toute son importance vitale, et l'heureux état intermédiaire de l'âme des saints délogés est mis plus distinctement en lumière. Car si les saints doivent être assujettis à un jugement à la fin pour qu'il y soit décidé de leur état, comment peuvent-ils avoir été en attendant dans le ciel avec Christ ? Comment se représenter Paul, qui a été mille huit cents ans avec Christ, attendant de voir décider s'il doit être avec Lui ? Tandis que la chose est toute simple, si la résurrection des saints n'est pas cela, mais consiste dans le don fait par la puissance de Christ, d'un corps glorifié à un esprit bienheureux. L'esprit déloge et est avec Christ, comme l'Écriture l'enseigne abondamment et clairement ; au temps convenable le corps sera ressuscité en gloire, et nous serons rendus conformes à l'image du Fils, nous porterons Son image, et nous serons semblables à Lui en gloire. Déloger et être avec Christ est de beaucoup meilleur [Phil. 1, 23], mais nous attendons Sa venue pour avoir un corps glorieux. La première résurrection d'entre les morts, la seule résurrection des saints que reconnaisse l'Écriture, associe les affections, la foi, l'espérance du chrétien avec Christ, la bénédiction la plus grande que nous puissions avoir dans ce monde.

Comme le chrétien sincère peut très naturellement et très justement demander ce qu'il advient, s'il en est ainsi, de la comparution devant le tribunal de Christ, j'ajouterai quelques mots sur ce sujet. Nous avons déjà vu qu'en Jean 5 il est déclaré positivement que le croyant ne viendra pas en jugement (*krisis*), mais il reste à rechercher le sens des passages auxquels on fait allusion, et à leur donner toute leur force. Voici donc ce qui ressort clairement de 2 Corinthiens 5 et de Romains 14, c'est que chacun de nous rendra compte pour soi-même à Dieu. Le résultat pour les méchants est à coup sûr l'exécution de la sentence de condamnation, non pas la condamnation elle-même, car celui qui ne croit pas est déjà condamné ; mais ils recevront les choses faites dans le corps, jetés de devant le grand trône blanc dans l'étang de feu. Je ne m'arrête pas davantage sur cette vérité, quelque solennelle et de toute importance qu'elle soit, parce qu'elle n'est point le sujet de notre

étude actuelle. Les vivants (comme en Matt. 25, 2 Thess. 1 et Apoc. 19), et les morts (Apoc. 20) iront dans les tourments éternels. Mais quant aux sauvés aussi l'Écriture est parfaitement claire. Nous comparâtrons tous devant le tribunal de Christ, nous rendrons compte pour nous-mêmes à Dieu. Que Dieu nous garde d'affaiblir d'une manière quelconque un seul iota de l'Écriture. Nous devons la recevoir et, par grâce, l'appliquer dans toute sa force. Nous recherchons quelle est la pensée de l'Esprit en elle. Il est frappant de remarquer comment l'Écriture évite le mot jugement, même là où on s'attendrait à le trouver lorsque les saints sont compris dans la déclaration.

Maintenant il y a deux côtés de notre position comme chrétiens qui éclairent cette question. Nous nous tenons placés devant Dieu pour jouir de Celui-là même dans la présence duquel il y a plénitude de joie ; et, en outre, Dieu nous a donné d'avoir une part bénie dans l'activité de Son amour envers les autres, activité dont le plein exercice se rattache évidemment à notre propre état spirituel. S'il doit sortir avec nous, il faut qu'il n'y ait pas d'Acans dans le camp. Or, pour ce qui concerne notre position devant Dieu, nous sommes parfaits en Christ. Il est ma vie, ma justice, tout autant que celle de Paul. Nous sommes tous appelés à être rendus conformes à l'image du Fils de Dieu [Rom. 8, 29] ; tel qu'est le céleste, tels aussi sont les célestes [1 Cor. 15, 48]. Mais si nous en venons à l'activité spirituelle, quelle grande différence il y a entre les saints ! Nous sommes tous semblables à Christ, tous rendus capables d'avoir part à l'héritage des saints dans la lumière [Col. 1, 12], nous entrons tous dans la joie de notre Seigneur : mais à côté de cela, tout homme recevra sa propre récompense selon son propre travail [1 Cor. 3, 8]. Ce qui a été obtenu par Christ pour nous est le même pour tous, rendus conformes que nous sommes à Sa propre gloire dans la maison du Père avec Lui. Quant à ce que l'Esprit a opéré par nous, chacun a sa propre récompense pour cela, quoique tout soit par grâce. Les Thessaloniciens ne seront pas notre couronne et notre joie dans le jour du Seigneur Jésus [1 Thess. 2, 19], comme ils seront celles de Paul. Si nous avons bâti sur le fondement, du foin, du bois et du chaume [1 Cor. 3, 12], nous pouvons bien être sauvés, mais nous souffrirons une perte. C'est là une partie de la vérité. Notre acceptation est parfaite, et la même pour tous. Nous sommes la justice de Dieu en Christ [2 Cor. 5, 21], et Dieu nous a tous façonnés pour la gloire.

Chacun recevra distinctement les choses faites. Pour les méchants, ce sera naturellement châtement et condamnation ; pour les saints, récompense ; ils sont déjà glorifiés avant qu'ils soient là, ressuscités en gloire, transformés à la ressemblance du corps glorieux de Christ. Mais comme la chose est exprimée : « Aie autorité sur dix villes », « Toi, sois établi sur cinq » [Luc 19, 17, 19], etc. Mais il y a plus encore. Nous connaissons comme nous serons connus [1 Cor. 13, 12], nous rendrons compte pour nous-mêmes à Dieu [Rom. 14, 12], et par conséquent *pour toute chose*. Il n'y a rien de secret qui ne doive être manifesté, ni rien de caché qui ne doive être mis en lumière [Marc 4, 22]. Il n'y aura pas en nous un vestige de la nature dans laquelle nous avons péché, mais si nous rendons compte pour nous-mêmes à Dieu, il est évident que ce doit être pour toute chose, ou ce ne serait point un véritable compte pour qui que ce soit. Si nous savons que nous sommes en Christ, et que tout soit honnêtement exposé devant Dieu, cela n'est nullement pour nous un sujet d'alarme. Si mon lecteur en éprouve quelque malaise, c'est la preuve qu'il n'est pas net devant Dieu. S'il avait tout mis pleinement à découvert devant Dieu maintenant, il ne serait pas effrayé de la pensée que tout sera ainsi mis alors. S'il a revêtu la plus belle robe, il n'aura pas honte de dire quels horribles haillons il portait auparavant. Ah ! s'il ne l'a pas, je comprends son embarras, et tous ses efforts pour pallier son état et cacher ses haillons, et sa nudité par-dessus le marché. Mais nous rendrons compte pour nous-mêmes à Dieu — nous ne serons pas jugés. Ainsi que nous l'avons vu, nous serons déjà dans la gloire, quelques-uns auront été avec Christ depuis des siècles déjà. Mais c'est un grand gain que d'avoir ainsi à rendre compte pour nous-mêmes. Aujourd'hui je porte mes regards en arrière et je vois comment le Dieu Très-haut, le Dieu saint, m'a épargné, m'a gardé, m'a

conduit, m'a empêché de tomber, et m'a relevé des chutes que j'avais commises ; comment Il n'a pas retiré un instant Ses yeux de dessus moi, non seulement a opéré en ma faveur un grand salut, mais n'a jamais cessé de me conduire et de veiller sur moi, faisant concourir toute chose à mon bien ; avec quelle sollicitude, quel amour Il m'a suivi dans la manifestation de mon caractère, dans mes circonstances, mes dangers, mes difficultés, et m'a administré par l'intercession de Christ la grâce et la correction nécessaires au moment opportun. Ne serai-je pas heureux de savoir tout cela ? Je le crois à présent ; et quand je regarde en arrière, je puis le discerner dans une multitude de cas, et je crois qu'il en est ainsi dans tous : mais je le verrai alors d'une manière parfaite. Quelle scène de grâce ce sera ! Oui, je serai dans l'allégresse et je me prosternerai en adoration lorsque je verrai tout cela comme j'adore et suis pénétré de reconnaissance — oh ! de quelle reconnaissance ! — pour tout cela maintenant. S'il s'agissait de jugement, il faudrait que ce fût le jugement de tout ce que l'œuvre de Christ a mis de côté, et ma condamnation certaine. Mais cela n'est point, et ce ne saurait être. Ce dont il s'agit dans notre comparution là, c'est de connaître comme je suis connu, et de voir Dieu dans toutes Ses voies avec moi. Mais cela a un autre effet, et un effet actuel. Nous sommes manifestés à Dieu. « Nous serons tous manifestés devant le tribunal » [2 Cor. 5, 10]. Or, la foi anticipe cela, et de cette manière cela a un effet en sanctification pratique, nous tient sous le regard de Dieu. Nous *sommes*, dit l'apôtre, manifestés à Dieu, non pas simplement nous serons. Cela est d'une extrême importance, nous en avons tous besoin ; bien que les saintes affections constituent notre portion la plus élevée, nous avons tous besoin, dans notre passage à travers ce monde, que nos consciences soient aux yeux de Dieu selon le jugement qu'Il porte des choses. Nous sommes manifestés à Dieu. Cela nous stimule aussi à persuader les hommes encore exposés au jugement de ce jour-là, nous rend attentifs à ne pas juger les autres, à ne pas placer de pierre d'achoppement sur leur chemin. Voilà les conséquences que déduit l'apôtre de la crainte du Seigneur, mais jamais la crainte du jugement pour nous-mêmes qui, béni soit Dieu, serons en ce jour-là parfaitement semblables au Seigneur Lui-même. « Grâces à Dieu pour son don ineffable ! » [2 Cor. 9, 15].

---

1. ↑ En Jean 5 les versions ordinaires disent « condamnation ». Ce sera bien cela en effet, mais le propre terme est jugement. La pratique avouée des traducteurs, quand le même terme se rencontrait plusieurs fois, était de le traduire par des mots différents, comme on peut le voir en Jean 5, 22, 24, 27 et 29, où l'original a toujours le même terme, *krisis*, jugement, manière spéciale de montrer l'autorité de Christ. Rien qu'en lisant le passage, chacun sentira l'importance de cela.

2. ↑ *Krisis* signifie jugement et non condamnation, ni damnation ; c'est *katakrima* qui a les deux derniers sens. Voir la note précédente.

3. ↑ C'est une seconde classe distincte, *hoitînes*.